

-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2017- COMPTE-RENDU

Le lundi 23 octobre 2017, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtère Plaine de l'Ain. 47 délégués étaient présents. Monsieur Jacques BERTHOU a été élu secrétaire de séance.

<p><i>Sont présents :</i></p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> <i>François DROGUE, Maire de la Boisse Andrée RACCURT, Représentante de Bressolles Philippe GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux Bertrand GUILLET, Représentant de Montluel Marc GRIMAND, Maire de Pizay Daniel CHABERT, Représentant de Sainte-Croix</i></p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> <i>Christian BARDIN, Représentant de Beynost Jacques BERTHOU, Représentant de Miribel Pierre GOUBET, Maire de Saint-Maurice-de-Beynost Brunon LOUSTALET, Maire de Thil</i></p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> <i>Jacques CAGNAC, Représentant de Boyeux-Saint-Jérôme Sylvie GOY-CHAVENT, Représentante de Cerdon Yves PERRET, Représentant de Challes-la-montagne Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Antoine BAUTAIN, Représentant de Mérisignat Alain SICARD, représentant de Neuville-sur-Ain Gérard GUICHARD, Maire de Pont d'Ain Béatrice DE VECCHI, Maire de St Alban Dominique GABASIO, Représentante de Varambon</i></p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> <i>Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey Philippe DEYGOUT, Représentant de l'Abergement-de-Varey Marie-Christine BARILLOT, Représentante d'Ambrozy Lionel MANOS, Maire d'Arandas Marie-Françoise VIGNOLLET, Représentante de Bettant Jean-Félix FEZZOLI, Maire de Bettant Daniel MARTIN, Maire de Blyes Patrice FREY, Représentant de Bourg-Saint-Christophe Jacky LAMBERT, Maire de Briord Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres Andrée BOZON, Représentante de Faramans Raymond DESSEIGNE, Représentant de Lagnieu</i></p>	<p>Jean-Jacques LANDRIEUX, Représentant de Lhuis Jean-Paul BIGLIA, Maire de Lompnaz Franck PLANET, Représentant de Loyettes Gilbert BABOLAT, Représentant de Montagnieu Christian RAVET, Représentant d'Oncieu Evelyne REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Paul VERNAY, Maire de Pérouges Jean-Marie CASTELLANI, Maire de Rignieux-le-Franc Martial MONTEGRE, Maire de Sault-Brénaz Paul ROUSSET, Représentant de Souclin Pascal COLLIGNON, Maire de Saint-Denis-en-Bugey Jacqueline SELIGNAN, Maire de Saint-Eloi Cyril GOUDARD, Représentant de Saint-Maurice-de-Rémens Jacques ROLLAND, Représentant de Saint Vulbas Liliane BLANC FALCON, Représentante de Tenay Françoise VEYSSET, Maire de Vaux-en-Bugey Marc LONGATTE, Maire de Villebois Eric BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon</p> <p style="text-align: center;">Sont excusés :</p> <p>CCPA : Mesdames RIGHETTI et GAILLARD – Messieurs CABASSUT- DELMAS-SOUCHON- BRUNET-DULOT-ALBERT-MARCELLI-SALVADORI-BOEGLIN-HERMAN-BALUFIN-PERROT 3CM : Messieurs BEAUVOIS et BATTISTA CCMP : Messieurs PROTIERE et GADIOLET</p>
---	--

Madame Jacqueline SELIGNAN remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES/HOMMES

Madame la Présidente présente le rapport sur l'égalité femmes/hommes, rapport rendu obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants depuis le 1^{er} janvier 2016.

La répartition reste la même, à savoir un homme en filière technique et une femme en filière administrative qui ont suivi respectivement en octobre 2017, une journée d'actualité « de la mise en œuvre à l'évaluation du SCoT, outils et postures » ; et une préparation au concours de rédacteur (de février à septembre 2017), le concours ayant lieu en octobre 2017.

Ce rapport est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

POURSUITE DU POSTE DE L'ASSISTANTE AUPRES DE LA CC PLAINE DE L'AIN POUR 2018

L'assistante employée par le syndicat mixte BUCOPA sera à nouveau mise à disposition de la CC Plaine de l'Ain durant l'année 2018, pour moitié de son temps de travail (soit 45 %). A cette fin, une convention de mise à disposition sera signée entre les deux parties, le syndicat mixte restant l'employeur unique de l'assistante.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame la Présidente explique à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois du syndicat mixte comme suit :

- changement du cadre d'emploi pour le chef de projet qui est classé dans le cadre d'emplois des ingénieurs et ce, suite à sa titularisation.

Les membres du comité syndical prennent acte de ce changement et du nouveau tableau des emplois.

CHANGEMENT DE CADRE D'EMPLOIS POUR LE CHEF DE PROJET POUR LE REGIME INDEMNITAIRE

Madame la Présidente rappelle que par délibération en date du 10 avril 2017, l'assemblée délibérante a octroyé au chef de projet un régime indemnitaire sous la forme d'une I.S.S. (Indemnité Spécifique de Service), afin de compenser la perte de salaire engendrée par la titularisation.

En raison de sa titularisation au 1^{er} décembre 2017 et du changement que cela implique dans le cadre d'emploi, celui-ci passant « d'ingénieur principal » à « ingénieur », il y a lieu de modifier le montant qui lui sera alloué en fonction de l'échelon auquel il sera classé et comme indiqué ci-après.

Filière	Grade	Fonctions	Montant de référence
Technique	Ingénieur	Chef de projet	10 133,20 €

Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 1,33 pour les ingénieurs en chef de classe exceptionnelle, de 0 à 1,225 pour les ingénieurs en chef de classe normale et principaux, de 0 à 1,15 pour les ingénieurs, de 0 à 1,10 pour le reste des cadres d'emplois.

A l'unanimité, l'assemblée autorise ce changement de cadre d'emplois, dans le cadre du régime indemnitaire octroyé au chef de projet.

CONCOURS DU RECEVEUR – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

En raison du changement de trésorier, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'octroi de l'indemnité de conseil, ainsi que sur l'indemnité de confection des documents budgétaires.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'attribution des indemnités à M. Christian LAMUR, Receveur à la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

La Présidente informe l'assemblée de la décision prise de procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues (section de fonctionnement 022) au profit du compte 6226 honoraires, au chapitre 011 « charges à caractère général ».

En effet, deux dépenses ont été engagées, mandatées et liquidées, dépenses non inscrites initialement au budget.

La Présidente propose de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse crédits	Hausse crédits	Baisse crédits	Hausse crédits

022 Dépenses imprévues	- 5 000 €			
6226 Honoraires		+ 5 000 €		
Total	264 660 €	264 660 €		

L'assemblée prend acte de ce virement de crédits et l'approuve à l'unanimité.

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SUIVI ETUDE INONDATION DE LA RIVIERE D'AIN

La présidente rappelle que le préfet de l'Ain par l'intermédiaire des services de la Direction Départementale de l'Ain a lancé en 2016 une étude hydraulique visant à actualiser la cartographie des zones inondables de la rivière d'Ain et de ses affluents entre le barrage de l'Allemand et la confluence du Rhône.

Cette étude à plusieurs objectifs :

Actualisation des cartes antérieures sur la base de données plus récentes réputées plus précises, amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant et de la prévision des crues etc.

En réalisant une cartographie plus fiable grâce à de nouveaux procédés techniques, celle-ci doit en effet permettre d'améliorer la prévision des crues de cette rivière qui fait partie de quatre cours d'eau surveillés par le service prévision des cours d'eau du Rhône amont.

Les services de l'Etat envisagent de réviser dès 2018 les PPRI sur les communes concernées par l'aléa débordement de l'Ain, sur la base de cette étude.

Le périmètre de cette étude compte 26 communes dont 23 sont sur le périmètre du SCoT BUCOPA.

Le syndicat mixte BUCOPA est un acteur incontournable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et est à ce titre membre du comité de suivi que le préfet a souhaité créer pour associer les décideurs locaux directement concernés par cette étude.

L'Etat souhaite, à travers cette instance, que les acteurs puissent se tenir informés de l'avancement de l'étude, mais surtout qu'ils puissent y participer activement notamment en partageant leur connaissance du terrain.

Il ressort des deux réunions de ce comité de suivi que les élus sont amenés à appréhender des données techniques sur lesquelles sans connaissances particulières en hydrogéologie il est difficile de se situer comme un interlocuteur pertinent pour les services de l'Etat.

En effet, l'étude hydraulique fait appel à des données, concepts et méthodes difficilement appréhendables pour un public non spécialisé.

La présidente propose dans ce cadre que le syndicat mixte BUCOPA s'adjoigne les services d'un prestataire spécialisé dans le domaine de l'hydraulique et des risques naturels, compétent en premier lieu pour analyser les études réalisées et soumises à la concertation, en apprécier les points forts et éventuellement les points faibles ou incertitudes, identifier et proposer des pistes de réflexions ou d'amélioration si nécessaire. Mais ce prestataire doit être également compétent pour en vulgariser le contenu et les termes, dans un objectif pédagogique à destination des élus concernés et ce, afin que la concertation avec les services de l'Etat soit la plus efficace possible, et en accord avec les particularités et les enjeux du territoire.

A l'issue de cette étude en effet, des cartes d'enjeux en termes de risques d'inondation seront réalisées préfigurant le contenu des futurs PPRI.

Les enjeux croisés en termes d'aménagement, d'urbanisme et de prise en compte des risques naturels sont particulièrement importants pour les élus locaux qui ont donc besoin d'appréhender de manière éclairée le contenu et les conséquences d'une telle étude.

Elle explique qu'il ne s'agit pas pour les élus locaux de s'inscrire dans la contradiction voire la défiance mais d'être en mesure de s'affirmer comme un interlocuteur éclairé et crédible des services de l'Etat qui souhaitent par ailleurs concerter de manière la plus large possible sur cette étude.

L'objet de la mission serait :

- D'expliciter le contenu technique et les modalités de mise en œuvre de l'étude réalisée. Expliquer et valider les hypothèses retenues ainsi que les résultats obtenus en apportant des éléments de compréhension et de vulgarisation de la méthodologie. Il n'est pas attendu du prestataire qu'il minimise le risque pour satisfaire telle ou telle aspiration locale, il doit apporter une expertise technique juste et circonstanciée sur les points de l'étude soulevant des interrogations, des incompréhensions voire des remises en cause.

- Accompagner les élus directement concernés et leur apporter des éléments techniques de compréhension et les assister dans les échanges qu'ils pourraient avoir à engager avec les services de l'Etat. En effet, cette étude préfigurerait les futurs PPRI des communes qui auront donc des conséquences en termes de zonage des secteurs potentiellement à risque. La phase de définition des cartes d'enjeux sera donc déterminante et concerne directement les collectivités locales qui veulent pouvoir peser sur les orientations retenues.

La Présidente redoute qu'à la suite de cette première phase, l'on s'oriente vers une prise en compte maximaliste du risque qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur les aménagements et l'urbanisme de ces secteurs. Il est donc important que les élus se présentent comme des acteurs responsables mais exigeants dans la définition et l'évaluation des risques naturels sur leur territoire et veulent instaurer des relations de confiance et constructives avec les services de l'Etat.

Elle précise enfin que le syndicat mixte BUCOPA est tout à fait légitime à s'emparer d'une telle étude dont les répercussions en termes d'aménagement et d'urbanisme peuvent être potentiellement très importantes.

Face à la crainte de certains élus de voir cette action faire doublon avec le futur syndicat SR3A et la future compétence GEMAPI prise par les communautés de communes, voire avec le travail réalisé par les techniciens du SBVA, il est précisé que le délai est serré et qu'il est donc impératif de réagir très vite car les cartes d'aléas provisoires qui préfigureront les futurs PPRI doivent être envoyées fin octobre début novembre.

Les élus doivent être des interlocuteurs compétents qui doivent avoir une réflexion étayée sur le sujet.

Il est rappelé que l'étude hydraulique vient compléter les études déjà faites donc il s'agit d'un travail important.

La Présidente rappelle qu'il ne s'agit pas d'une étude mais d'une analyse critique qui donnera aux élus la possibilité de mieux comprendre le travail réalisé par les services de la DDT, et ainsi pouvoir l'expliquer à leurs administrés.

Il est demandé que le montant indicatif apparaisse sur la délibération prise pour ce recrutement.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un bureau d'études pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage suivi étude inondation de la rivière d'Ain, par le syndicat mixte BUCOPA.

La séance est levée à 21h00.

La Présidente invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.